REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARDIER et VALENCA

Département des HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 22 -2015

Nombre de Conseillers: 10

En exercice: 10 Présents: 9

L'an deux mille quinze et le lundi 13 avril à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 avril 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

<u>Présents:</u> M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M.FAURE Jean-Claude, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle

Absente excusée: Céline TRUCH

Secrétaire de séance : Pierre POUILLARD

Objet: Augmentation de la redevance « assainissement collectif »

Le Maire propose aux membres présents de procéder à une augmentation de la redevance d'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2016, sachant que les tarifs en vigueur n'ont pas subi de hausse depuis 2006. Il propose une augmentation de 5% par an pendant 3 ans.

Il propose les tarifs suivants pour 2016 :

- Prime fixe

42,00€

- Part variable

0,18 €/m3 d'eau consommée (plafond à 150 m3)

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- **Décide** l'augmentation de la redevance « assainissement collectif » et sa mise en application au 1^{er} janvier 2016.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 13 avril 2015



